

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 27 mai 2026

### **FINALE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS : DISPOSITIF DE SÉCURITÉ RENFORCÉ À AMIENS**

La finale de la Ligue des champions se tiendra le samedi 30 mai 2026 à 18 heures et opposera le Paris Saint-Germain à Arsenal.

Au regard des débordements constatés l'année dernière pour le même événement à Amiens, qui avait conduit à des dégradations notamment chez les commerçants du quartier Saint-Leu, le préfet de la Somme a réuni le 19 mai 2026 les forces de sécurité intérieure et les services de la ville d'Amiens pour prévoir un dispositif de sécurité dédié.

Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme, et Frédéric FAUVET, maire d'Amiens, annoncent la mise en place d'un dispositif de sécurité conjoint mobilisant la police nationale et la police municipale afin de prévenir tout trouble à l'ordre public.

Ainsi, la circulation sera interdite rue Vanmarcke, jusqu'à la place Parmentier de 16h30 à 22 h et une sécurisation renforcée de ce secteur sera déployée tout au long de la soirée et de la nuit.

Par ailleurs, le préfet de la Somme a pris plusieurs arrêtés préfectoraux sur le territoire d'Amiens Métropole pour la période du jeudi 28 mai 2026 au lundi 1er juin 2026 :

- interdiction temporaire du port et du transport d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et de tout objet pouvant constituer une arme ;
- interdiction de la vente, du transport et de l'utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, ainsi que des produits combustibles et de l'acide chlorhydrique ;
- interdiction du survol par drone sur le territoire concerné.

Enfin, par arrêté préfectoral, la vente à emporter de boissons alcoolisées sera interdite sur le territoire de la ville d'Amiens à compter du samedi 30 mai 2026 de 21 heures et jusqu'au dimanche 31 mai 2026 à 8 heures.

